



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : Fixation des participations familiales
2022 aux frais des séjours prestataires d'été**

**DÉCISION N° DM-26-004
EN DATE DU 12 JANVIER 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE, 9ème maire-adjoint ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer la participation des familles pour les séjours de printemps et d'été 2026 organisés par la ville de Vincennes ;

D É C I D E

DE FIXER la participation des familles pour le séjour de printemps organisé à Habère-Poche du 18 au 25 avril 2026 pour les enfants de 6 à 10 ans et de 11 à 15 ans ainsi :

Pour les enfants de 6 à 10 ans :

TRANCHE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	NV
Montant total pour le séjour	205 €	240 €	275 €	310 €	345 €	375 €	415 €	445 €	480 €	520 €	690 €

Pour les enfants de 11 à 15 ans :

TRANCHE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	j	NV
Montant total pour le séjour	290 €	320 €	360 €	395 €	430 €	470 €	505 €	545 €	570 €	610 €	690 €

DE FIXER la participation des familles pour les séjours d'été organisés à Habère-Poche du 05 au 16 juillet 2026, du 17 au 28 juillet et du 29 juillet au 09 août pour les enfants de 6 à 10 ans et de 11 à 15 ans ainsi :

Pour les enfants de 6 à 10 ans :

TRANCHE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	NV
Montant total pour le séjour	275 €	325 €	370 €	415 €	465 €	510 €	560 €	600 €	650 €	695 €	925 €

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260112-lmc1H13818H1-AR
Date de réception en Préfecture : 12/01/2026
Date de Publication : 12/01/2026

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260112-lmc1H13818H1-AR
Date de réception en Préfecture : 12/01/2026
Date de Publication : 12/01/2026

Pour les enfants de 11 à 15 ans :

TRANCHE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	j	NV
Montant total pour le séjour	430 €	480 €	540 €	595 €	645 €	705 €	760 €	815 €	855 €	915 €	980 €

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du sport

Signé

Régis TOURNE